# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 2021

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle polyvalente, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au covid-19, sous la présidence de Madame Marjorie BREMOND, Maire afin de procéder à l'examen de l'ordre du jour. La séance est ouverte à 19h15.

<u>Présents</u>: Mme Marjorie BREMOND, M. André FABRIZIO, Mme NGUYEN Nathalie, Mme Liliane CASTAGNOLI, M. DAUMAS Loïc, Mme Danièle GIAUME, Mme Hélène DELYFER, M. Ivan MARTOUZET, M. Michel JEANNOT, M. Roger SAULE.

#### Absents excusés:

- Monsieur DAUMAS André pouvoir donné à Mme NGUYEN Nathalie.

Conformément à l'article 29 du Code des Communes, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire prise au sein du conseil municipal.

Mme NGUYEN Nathalie a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Marjorie BREMOND informe que la séance est diffusée en direct, sur le site de la commune Conseil Municipal de la PENNE.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 juillet 2021 approuvé à l'unanimité.

# Décision Modificative n° 2

Virement de la somme de 15.000€ pour travaux bâtiments communaux, somme prise sur les crédits de l'auberge.

Délibération approuvée à l'unanimité.

### Délibération n°01-10/2021 : Demande de DETR 2021 pour travaux de voirie

Réalisation de travaux de voirie dans les différents quartiers de la commune (Le Sarret, Les Crouettes, Champ d'Astier, Gaggière, et Besseuges) pour un montant de 99.970 € H.T.

Pour permettre la réalisation de ces divers travaux de voirie, une subvention de 40 % au titre de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (DETR) va être demandée, soit un montant de 39.988 €.

Au total, cette subvention s'ajoutant à d'autres, les travaux de voirie seront subventionnés à hauteur de 70 %.

Adoptée à l'unanimité.

# <u>Délibération n° 02 -10/2021</u>: <u>Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population 2022</u>.

Madame la Maire propose de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. Il percevra une rémunération forfaitaire de 400 €, les charges sociales restent à la charge de la commune. Il recevra aussi 50 € pour

### Délibération n°03-10/2021 : Désignation d'un agent recenseur

Madame La Maire propose de désigner un agent recenseur chargé de la réalisation des enquêtes de recensement. L'agent recenseur sera rémunéré à hauteur de 400 €, les charges sociales restant à la charge de la commune. Il percevra 50 € pour chaque séance de formation. Par arrêté municipal 02-10/2021, Madame CASTELLINO Christine est recrutée en qualité d'agent recenseur pour la période du 20 janvier au 19 février 2022, mission qu'elle a acceptée. Madame CASTELLINO Christine déclare qu'elle reversera le montant de sa rémunération à l'école de la Penne.

Approuvée à l'unanimité (8 pour et 3 abstentions).

Monsieur MARTOUZET Ivan précise que dans le compte-rendu du conseil municipal du 31 juillet, il avait été mentionné qu'un appel à candidature devait être lancé, mais rien n'a été diffusé. Madame La Maire a contacté plusieurs personnes.

Monsieur MARTOUZET souhaite connaître sur quels critères le choix a été fait. Madame la Maire en donne la liste : « On a téléphoné à plusieurs personnes disponibles et susceptibles de faire le travail le plus sérieusement possible.

Pour le recensement, l'Etat indemnisera la commune d'un montant de 505 €.

# <u>Délibération n°04-10/2021 : Convention d'assistance juridique Maître De Poulpiquet</u> Valérie

Madame la Maire donne connaissance à l'assemblée d'un projet de convention d'assistance juridique entre la Mairie de la Penne et Maître De Poulpiquet Valérie, avocate au barreau de Nice. Cette convention consiste en un engagement de Maître De Poulpiquet Valérie de répondre aux demandes et conseils d'assistance et aux consultations formulées par la commune sur les domaines suivants : droit de l'urbanisme, droit des collectivités territoriales, droits des sols, droit de l'expropriation, droit des marchés publics.

Cette convention est établie pour un an. Le coût annuel de cette mission s'lève à 4.000 € H.T. Soit 4.800 € T.T.C, payable en deux fois. Ce coût n'est ni révisable, ni indexable. Proposition approuvée à l'unanimité.

# <u>Délibération n° 05-10/2021</u>: <u>Autorisation de passage avec le SMIAGE – Station d'épuration</u>

Des travaux de création d'une piste d'accès à la station d'épuration doivent être effectués sur les parcelles section C n° 118 et 121, propriété de la commune. Ces travaux sont réalisés par le SMIAGE- Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour (REAAM) afin de pouvoir assurer l'entretien de la station d'épuration. Cette piste fait l'objet d'une servitude de passage.

A la question de Monsieur SAULE : « la piste sera-t-elle bitumée ? » Madame La Maire répond qu'il faut demander au SMIAGE.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création de la piste ainsi que la servitude de passage.

# Délibération n° 06-10/2021 : Dissolution de la caisse des écoles

La caisse des écoles n'a procédé à aucune opération de dépense ou de recette depuis trois ans, et de ce fait comme le stipule l'article L212-10 du Code de l'éducation, elle peut être dissoute à compter de ce jour.

Monsieur MARTOUZET souhaite connaître le montant du solde. Réponse : il est nul Approuvée à l'unanimité.

### **FORMATION DES ELUS:**

La participation des élus et agents communaux à des formations engendre un coût important pour la commune. Pour cela, il faut prévoir un budget annuel de formation. Par conséquent, Madame la Maire va contacter l'ADM 06 pour avoir la liste des différentes formations proposées. Pour les élus, il faut définir les modalités de formation en conseil municipal qui doivent être en lien avec l'exercice du mandat.

Cette proposition sera remise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Intervention de Monsieur MARTOUZET Ivan signalant que cette démarche aurait dû intervenir dans les trois mois suivant le renouvellement du conseil municipal et qu'il avait déjà posé la question de la formation des élus locaux en début de mandature.

Madame la Maire précise que les choses doivent se faire mais que cela prend du temps.

# **POINTS SUR LES TRAVAUX:**

- -Ecole : Façade réalisée avant la rentrée des classes. Il reste néanmoins quelques petites retouches. Réfection de la toiture prévue pendant les vacances de la Toussaint. La salle de classe a été repeinte, La construction du préau prévu pendant les vacances de Noël.
- -Façade de la Mairie restaurée. Celle-ci ayant été endommagée par le passage d'un camion. C'est l'entreprise JURAIN Patrice qui a réalisé ces travaux, travaux indemnisés par l'assurance GROUPAMA.
- -Station d'épuration : périmètre de sécurité défini par la pose d'une clôture et d'un portail. Monsieur JEANNOT s'inquiète de savoir si ces travaux nous incombent, il est répondu que le matériel sera fourni par le SMIAGE et la pose réalisée par les agents communaux.
- -Place de la Fontaine : Restauration du bas de la façade qui se décroûtait par Monsieur DAUMAS André et installation d'un banc en bois
- Travaux de débroussaillage et taille des cyprès aux abords du cimetière terminés.
- Etanchéité des bassins refaite, pour remettre en service les fontaines l'année prochaine. Projet de circuit fermé, avec pompe solaire.
- Mise en place de jardinières fleuries dans les rues du village pour signaler des obstacles et aussi pour embellir le village,
- Création d'1 poteau incendie au Peyron, réparation de 2 poteaux incendie à la Gaggière, au Lotissement du Pin de Noguier, aux Crouettes et création de 2 bouches à incendie au village

et champ d'Astier en remplacement d'un poteau à incendie. Une protection contre l'arrachage sera mise en place.

- Installation de citerne souple de 30 m3 à Besseuge et à Pinaud.

Monsieur SAULE demande comment elles seront remplies.

Pompage dans une piscine privée compliquée : trop loin du hameau. Les pompiers ou la Force 06 se chargeront de l'opération.

- Mise en place de panneaux d'information supplémentaires au village, Place de la fontaine et à Pinaud.
- Le revenu généré par les amendes de police servira à compléter l'installation de gardes corps. Devis en cours.
- Eglise du village et Chapelle Notre Dame des Plans : Visite du service culturel Département, de la Conservatrice Antiquités et Objets d'Art, et des Bâtiments de France pour les deux lieux de culte. De nombreux travaux sont à envisager de maçonnerie, de ferronnerie, de menuiserie d'orfèvre ainsi que la restauration du tableau Mimault. Ces travaux s'échelonneront sur plusieurs années et donneront lieu à diverses demandes de subvention.
- Révision de la toiture de l'église du village à prévoir.
- Logement « Le Bivouac « : Logement restauré et sur les conseils du Département des Alpes-Maritimes, il va être loué en gîte. De plus, la commune est tenue de mettre à disposition un logement en cas de sinistre. Une convention de location « gîte » et une plaquette touristique avec tarifs seront proposées et étudiées lors d'un prochain conseil municipal.
- Un cabinet d'architecture ( étude en cours) doit nous faire parvenir le relevé déterminant la part de chaque propriétaire, concernant les travaux de l'auberge.
- -Remplacement du berceau à la stèle des Combes et restauration du monument du village (douilles d'obus) à prévoir.
- Rue de la Calade des Remises : Une subvention va être demandée pour remise en état de la partie basse.

Intervention de Monsieur Ivan MARTOUZET qui découvre la plupart de ces informations comme le public.

### **QUESTIONS DIVERSES:**

- -Suite au décès de Monsieur Claude BESANCON, occupant le logement communal situé au dessus de l'école, des travaux de remise en état de l'appartement vont être faits avant sa mise en location.
- -Antenne FREE : Toujours en attente des mesures électromagnétiques et d'un document les expliquant avec possibilité de diffusion à la population afin de poursuivre la concertation initiée. Cette ultime phase avec ses 3 semaines de réflexion réglementaires nous permettrait d'avancer dans le processus.

- Courrier de Monsieur Charles Ange GINESY nous annonçant le lancement de la deuxième phase du projet de déploiement de la fibre optique qui permettra de garantir l'accès à très haut débit à 80.000 foyers et entreprises sur 100 communes à l'horizon 2024.
- Recrutement d'un autre agent d'entretien, PELET Manon, pour assurer la continuité du service, Monsieur Cyril MOISAN ne travaillant que deux jours hebdomadaires.
- Sécurisation du Pigeonnier et des abords jugés dangereux avec interdiction d'y accéder en l'état actuel à faire.
- -Le SDEG demande une participation d'un montant de 3.000 € H.T. pour extension en domaine public du réseau de distribution électrique relatif à l'alimentation de la parcelle de Mme GIROD Dominique.

Ce projet concerne la séparation de l'installation existante pour alimenter un logement supplémentaire

Il en ressort que si la demande du pétitionnaire ne fait pas suite à une autorisation d'urbanisme, la commune peut de plein droit mettre les frais de raccordement à la charge du pétitionnaire. Nous sommes dans l'attente de réponse sur la procédure à appliquer.

- Autorisation donnée à Mme Monti Meloni pour installer sur le domaine public « Place Luigi Durand de la Penne », un camion à pizza tous les vendredis soir de 18h à 22h.
- <u>-Mercredi 13 octobre</u>: Organisation et déroulement d'un exercice de gestion de crise en Mairie en relation avec le Centre Opérationnel Départemental ayant pour thème « les risques d'inondation » et permettant de tester la mobilisation des personnels.

Cet exercice a permis de tirer certains enseignements, dont, Madame La Maire a dressé un bilan.

Les résidents devront donner leurs coordonnées pour recevoir une alerte en cas de crise.

- -Le mobilier (tables + bancs) de la salle polyvalente va être renouvelé ce qui permettra de louer les anciennes tables et chaises et d'en limiter la dégradation.
- La Coopérative PROVENCE FORÊT, gestionnaire du patrimoine forestier est à la recherche de parcelles de bois à exploiter pour réaliser des coupes et enlèvement des bois de pin (fabrication granulés bois ou pâte à papier).
- -Adhésion à la fondation du Patrimoine, cet engagement permet la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité.
- Auberge de La Penne : Après réception du rapport de l'expert évaluateur immobilier, il s'avère que la valeur marchande du fonds de commerce dans le cadre d'une transaction amiable est de 38.000 €, ce qui s'explique par le très mauvais état d'entretien des locaux.
- Journées de pressage de fruits. Monsieur MARTOUZET précise qu'étant donné la faible récolte de fruits, une journée de pressage de fruits a suffit.

Ce projet porté par Agribio 06 est financé par l'union européenne via le programme LEADER et FEADER.

Monsieur MARTOUZET Ivan demande si le courrier de Monsieur Eric GEORGE en date du 5 août relatant les faits qui se sont déroulés lors du décès de son papa avait été diffusé à l'ensemble du conseil municipal et si une réponse lui sera apportée.

Réponse négative de Madame la Maire précisant qu'elle n'avait pas jugé nécessaire d'y répondre.

-Pollution du Riolan : Face à la pollution bactériologique du Riolan, Monsieur MARTOUZET réitère sa demande de diffuser les résultats d'analyse des différents prélèvements effectués le SMIAGE. Réponse : nous ne les avons pas reçus.

### Calendrier des manifestations pévues :

- 31 octobre 2021 : Halloween,

- 6,7 novembre 2021: Association LE NEEMIER -France,

Cette action est menée au profit d'un orphelinat au Burkina

Faso,

- 8 novembre 2021 : Animation avec les enfants de l'école de la PENNE,

qui bénéficieront de l'exposition photos,

- 20 novembre 2021 : Dégustation du Beaujolais nouveau,

- 17 décembre 2021 : Noël des enfants de l'école de la Penne.

- 18 décembre 2021 : Marché de Noël.

### REPONSES AUX QUESTIONS DU PUBLIC:

Patricia MARTOUZET signale qu'aucun appel à candidatures n'a été lancé pour le recensement de la population, elle a interrogé plusieurs personnes qui n'ont pas été informées. Réponse de Mme La Maire précisant avoir contacté plusieurs personnes intéressées pour remplir cette mission.

Mme CHIER Clémentine signale la disparition de plaques funéraires au cimetière

Mme CHIER Clémentine évoque l'entretien de la route qui relie Saint-Pierre aux fermes de Bonchamps et Morelonge. L'état de la route se dégrade de plus en plus. Cette route est un chemin non communal dont le goudronnage avait été pris en charge par la collectivité. Elle souhaite avoir une perspective sur sa réfection.

Madame la Maire va contacter l'Agence 06 et Maitre De Poulpiquet Valérie.

Monsieur Jean-Guillaume BOULLION demande que le premier virage de la route de Besseuges soit nettoyé, suite à la boue occasionnée par la coupe de bois.

Caniveau avaloir de Besseuges, il faut reboucher les trous et les usagers doivent être prudents.

Question de Patricia MARTOUZET, concernant les poteaux supportant l'abri préau de l'école seront-ils en bois ou en pierre ? Réponse en bois. La CCAA, a la compétence école pour les travaux. Elle trouve que ce matériau ne s'adapte pas à notre environnement.

Roger SAULE a constaté le dépôt de matériaux amiantés en montant à Besseuges, ce qui est interdit. Demander au propriétaire de les enlever.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses débattues, la séance est levée à 21h30 mn.

La Maire,

Marjorie ROSA BRI